

Nombre de conseillers :

En exercice : **46**
Présents : 37
Votants : 38
(37 +1 pouvoir)

Date convocation :
22-09-2016

Date d'affichage :
22-09-2016

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du TROIS OCTOBRE 2016
Article L 2121-17 DU CGCT**

L'an deux mille seize, le trois du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à la salle communale à Arville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

Etaients présents, les titulaires : Anne THIBAULT, Bruno MOULIE, Hugues MONCEL, Danièle LANGLOIS, Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON, Maryse MARLIN, Christiane RAFFIN, Marie-Claude SOUQUE, Pascale PINGUET, Daniel CARROUE, Florence GUIGNON, , Pascal THOISON, Pascal POMMIER, Mylène SABOURIN, Bruno BASCHET, Vincent COMBE, Gérard HOUY, Philippe BEAUHAIRE, Yves BOYER, Nicole BLOUZAT, Gilles ROQUES, Jean-Pierre GUYON, Patrick CHAUSSY, Nicole FROT, Bernard GUINET, Ghislaine THORREAU, Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC, Pierre BABUT, Annie VILFLOSE , CAMMARATA Gérard, Françoise RETIF, Patrick BOUSSER, Véronique FONTANA, Christophe PONSOT, Francis PLE.

Etaients absents avec pouvoirs : Bernard PETIT (pouvoir à BEAUHAIRE Philippe),

Etaients aussi excusés sans pouvoir : BESLE Jean-Pierre, LOUARN Jean-Marie, BONNIOT Guy, Gérard MOUSSET, Christiane GRIERE, Claude HURTAULT, Maurice GARLAND,

Etaients aussi présents : Marinette MESSIAS, Nicolas PELLET-GIRARDIN, agents de la Communauté de Communes.

Secrétaire de séance : Rose-Marie LIONNET

1. Informations

2. Projet d'acquisition des locaux de SOGAPLAST à Château-Landon

Etat d'avancement de l'acquisition

3. Développement Economique

- Validation de la phase avant-projet et lancement de la phase PRO de la mission de Maîtrise d'œuvre sur la conception et le suivi des travaux de requalification et d'extension de la ZAE du bois des Places
- Validation du **dossier de réalisation de la ZAC** du Bois des Places à Egreville

4. Commission Mutualisation

- Projet de dézonage du Transport à la demande
- Mise en place du service d'instruction des dossiers d'urbanisme
- Marché « schéma de mutualisation »

5. informations sur les futures prises de compétences

- Tourisme
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Zones d'activités économiques

6. Ressources humaines

- Création de poste : Attaché territorial à temps complet
- Fiche de poste agent en charge du tourisme et du développement local

7. Fusion SIEOM / SIROM

8. Questions diverses

0. Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 avril et du 1^{er} Juillet 2016

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 12 avril et du 1^{er} juillet 2016.

1. Informations

- **ZAC du Bois des Places, en bref :**

→ Attribution du MAPA « Mission AMO Suivi de la réalisation de la ZAC Bois des Places à Egreville » à **Aménagement 77**

→ Enquête **publique du Dossier loi sur l'eau** ZAC Bois des Places en cours (du 1^{er} septembre au 3 octobre), rencontre du Commissaire enquêteur et de son suppléant

→ Comité de pilotage, le 12 septembre 2016 (rédaction du CR en cours)

→ Réalisation du **Diagnostic archéologique préventif par l'INRAP** le 17 octobre avec l'intervention du géomètre pour la réalisation du piquetage la semaine du 3 octobre

- **Structure porteuse de Développement :**

→ L'organisation d'une Commission Développement économique spécifique à ce projet se déroulera courant Octobre 2016.

Pour rappel, la prochaine Commission Développement économique se tiendra le **Mercredi 26 Octobre 2016** à 18h30mn. Le lieu reste à définir.

- **Lancement du marché groupé sur la mise en place de la signalétique de l'Eurovéloroute n°3 :**

Dans le cadre du marché de signalisation touristique de l'EV3, le **Dossier de Consultation des entreprises** (DCE) et la convention entre les 4 Communauté de communes concernées sont en cours de finalisation. Une **réunion technique avec le CD77** et les 4 Cdc est organisée le **26 septembre** afin de clôturer la validation de ces éléments. En parallèle, la CCGVL a été sollicitée pour **identifier les aires d'accueils principales et secondaires** le long de l'EV3. Les deux OTSI concernés par l'EV3 ont remonté les informations à propos des emplacements de panneaux d'informations qui deviendront potentiellement les futurs relais d'informations services (RIS). Il faut savoir que les **besoins en aménagement sur ces aires d'accueils** n'ont pas été clarifiés à ce stade du projet.

Planning envisagé :

- 6/09 : envoi du DCE et de l'ébauche de la convention aux 4 Cdc
 - Programmation de la réunion technique entre les 4 CC + Département : 26/09 matin
 - Octobre 2016 : lancement du marché + terrain et validation des emplacements avec les élus des 4 Cdc
 - Novembre 2016 : réception des offres, analyse et choix de l'entreprise + retour de la Région et du Département sur les subventions
 - Fin novembre 2016 à fin mars 2017 : exécution du marché
- Le Président demande à ce que soit clarifier les points suivants :
 - Qui aura la charge de ces aires d'accueil principales et secondaires ? A qui en incombera l'entretien ?
 - Françoise RETIF demande si une uniformité est prévue en matière de signalétique.
 - Le Président répond par l'affirmative. La signalétique uniformisée étant déjà prévue sur ce projet au niveau européen.
 - Bruno BASCHET indique la présence d'une signalétique sur l'axe complétée par une signalétique sur les alentours à hauteur de 5 km.

DELIBERATION n°2016-10-03_37

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing

CONSIDERANT le projet de signalétique touristique Européen « Eurovéloroute 3 » ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

Article 1er : désigne M. BASCHET Bruno en tant qu'élu référent sur le projet de signalétique touristique « Euroveloroute 3 »

Finances :

A la suite des inondations vécues en juin dernier, Pierre BABUT, Maire de Souppes sur Loing, demande au Président de la Communauté de Communes, un aménagement de l'aide financière prévue pour les Maisons de Santé.

Le Président donne la parole à Pierre BABUT.

Pierre BABUT a participé à la table ronde lors du Congrès des Maires du 30 Septembre dernier sur le thème de l'accès aux soins. Comme seule solution contre le désert médical. La commune porte ce projet depuis 2010. Malheureusement, suite aux événements, la commune ne peut assurer le financement de ce projet vu les dégâts subis sur les bâtiments communaux, l'assainissement et l'eau ainsi que le dispositif de remplacement de l'école du Centre. A ce jour, un cardiologue viendrait s'ajouter dans les locaux avec les médecins.

Le Président propose que ce sujet soit rapidement mis aux différents ordres du jour (Commission, Bureau et Conseil Communautaire).

Le Président reprend l'ordre du jour et expose les derniers ajustements financiers concernant le contrat CLAIR Val de Loing avec le Département

Le tableau de ces ajustements est annexé à la délibération et à ce compte-rendu.

DELIBERATION n°2016-10-03_38

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing

CONSIDERANT le courrier du Conseil Départemental de Seine et Marne acceptant les modifications des programmes d'action inscrits dans le Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural (CLAIR) transférant des reliquats d'actions terminées sur des actions en cours ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté,

Article 1er : VALIDE les modifications des programmes d'action inscrits dans le Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural (CLAIR)

2. Projet d'acquisition des locaux de SOGAPLAST à Château-Landon

Etat d'avancement de l'acquisition

L'accord signé entre la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing et l'entreprise Sogaplast pour l'acquisition des locaux sis à Château-Landon a été transformé en promesse de vente du fait de son enregistrement par le service des recettes de la DGFIP. L'ensemble des documents a été déposé chez le notaire à Souppes-sur-Loing. Le dossier est en cours de constitution par le notaire. Un marché public a été lancé afin de s'adjoindre les services d'une maîtrise d'œuvre (architecte) pour la réalisation des travaux de mise aux normes incendie et d'accessibilité du bâtiment.

Une demande de DETR a été enregistré en Préfecture à ce sujet. La Communauté de Communes attend la décision. Cela pourrait représenter 120 000 €.

3. Développement Economique

- Validation de la phase avant-projet et lancement de la phase PRO de la mission de Maîtrise d'œuvre sur la conception et le suivi des travaux de requalification et d'extension de la ZAE du Bois des Places

Les deux premières phases de la mission de la maîtrise d'œuvre (GNAT Ingénierie) du projet de requalification et d'extension de la ZAE du Bois des Places à Egreville sont terminées. Il s'agit des missions de conception en phase AVP simplifié sur l'ensemble du projet et phase AVP définitif par phase de réalisation. L'objectif a été dans un premier temps :

- De recalculer le plan de masse de principe sur un plan topographique et d'en adapter le fonctionnement général ;
- De proposer une décomposition en tranches de réalisation en s'inspirant fortement du phasage décrit lors des études préalables ;
- D'établir un coût prévisionnel des travaux par phase de réalisation en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et par nature de travaux

Puis, l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé les **études d'avant-projet** par phase de réalisation (phase 1a). Ces études ont permis, en concertation avec la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing, son AMO et l'ensemble des concessionnaires concernés, de retenir des choix principaux de manière à être en mesure d'établir un programme des travaux de l'opération.

Ces **phases AVP** ont également servi au **montage du dossier de réalisation de ZAC** en lien avec l'AMO (Expertise urbaine), notamment par la **production du chiffrage actualisé par poste**, de **notice technique synthétique** (aménagement au niveau de la RD30) et de **plans techniques** (notamment en ce qui concerne les réseaux et équipements publics).

Les prochaines étapes de la mission de la maîtrise d'œuvre concernent la **phase PRO** et la préparation **du dossier de consultation des entreprises de travaux** qui interviendront sur site.

- Bernard GUINET évoque les sommes importantes dégagées par ce projet.
- Le Président rappelle que les sommes ont été divisées par quatre par rapport au projet initial. L'acquisition et les investissements des accès s'élèvent à 886 000 €. Financé à hauteur de 250 000 € par la DETR et 345 000 € par le contrat CLAIR Val de Loing.
- Bruno BASCHET rappelle l'utilité de ce projet en matière de création d'emplois.
- Maryse MARLIN pose la question à savoir si une demande potentielle est réelle.
- Le Président répond qu'il faut de l'offre pour susciter de la demande. Et rappelle que le projet peut être stoppé à tout moment. Malheureusement les sommes déjà engagées seraient à ce moment-là perdues et qualifiées de « perte sèche ».
- Yves BOYER rappelle qu'il faut croire en ce projet pour avancer.
- Patrick CHAUSSY rappelle qu'aucun débat avait été mené autour de ce projet il y a cinq ans. Il faut donc aller au bout de la phase 1A, le moratoire proposé lors des précédents Conseils (tant que tous les terrains de la phase 1A ne sont pas vendus, aucune autre phase ne sera développée) pourra motiver les décisions futures de la Communauté à ce sujet.

EXPOSE

Depuis janvier 2016, la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing travaille avec **une équipe de maîtrise d'œuvre, GNAT Ingénierie** qui est chargée **de la conception et du suivi des travaux d'aménagement de la Zone d'activités économiques du Bois des Places, à Egreville.**

Les **deux premières phases** de la mission de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de requalification et d'extension de la ZAE du Bois des Places à Egreville sont terminées. Il s'agit des missions de conception en phase AVP simplifié sur l'ensemble du projet et phase AVP définitif par phase de réalisation.

L'objectif de cette mission a été dans un premier temps :

- De recalculer le plan de masse de principe sur un plan topographique et d'en adapter le fonctionnement général ;

- De proposer une décomposition en tranches de réalisation en s'inspirant fortement du phasage décrit lors des études préalables ;
- D'établir un coût prévisionnel des travaux par phase de réalisation en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et par nature de travaux.

En parallèle, des investigations techniques ont été réalisées (étude de sol, étude de trafic...). Puis, l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé les études d'avant-projet par phase de réalisation.

Ces études ont permis, en concertation avec la communauté de communes Gâtinais-Val de Loing, l'AMO (Expertise urbaine) et l'ensemble des concessionnaires concernés, de retenir des choix principaux de manière à être en mesure d'établir un programme des travaux de l'opération.

Cette **phase avant-projet (AVP)** a également servi au **montage du dossier de réalisation de ZAC** en lien avec l'AMO (Expertise urbaine), notamment par la **production du chiffrage actualisé par poste**, de **notice technique** synthétique (aménagement au niveau de la RD30) et de **plans techniques** (notamment en ce qui concerne les réseaux et équipements publics).

L'ensemble de ces éléments ont été présentés et validés lors du **comité de pilotage en date du 12 septembre 2016**.

Les prochaines phases de la mission de la maîtrise d'œuvre concernent **la phase PRO** et la **préparation du dossier de consultation des entreprises de travaux** qui interviendront sur site (DCE).

Le Président propose au Conseil Communautaire de valider la phase avant-projet de la mission du maître d'œuvre pour la requalification et l'extension de la ZAE du Bois des Places à Egreville.

DELIBERATION N°2016-10-03_39

Le Conseil Communautaire ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et au suivi des travaux d'aménagement de la Zone d'activités économiques du Bois des Places à Egreville

CONSIDERANT que la « phase avant-projet de la mission du maître d'œuvre » a été validée en Comité de Pilotage du 12 septembre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par : 2 Abstentions et 36 voix POUR

Article 1 : VALIDE les résultats de la phase avant-projet de la maîtrise d'œuvre ;

Article 2 : APPROUVE le lancement de la phase PRO de la maîtrise d'œuvre et la préparation du dossier de consultation des entreprises (DCE) qui vont réaliser les travaux de requalification et d'extension de la ZAE du Bois des Places, à Egreville.

- Validation du **dossier de réalisation de la ZAC** du Bois des Places à Egreville

Le **dossier de réalisation de ZAC** est la dernière étape administrative à franchir de cette procédure de ZAC (Zone d'aménagement concerté). Il a été présenté par Expertise Urbaine (AMO) lors du dernier comité de pilotage du 12 septembre.

- Le Président indique que ce dossier est soumis au délai lié à la décision du Préfet concernant les indemnités d'éviction.

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a décidé d'engager une procédure de **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour l'extension et la requalification de la Zone d'activités économiques du Bois des Places à Egreville**. Elle a par ailleurs décidé, au regard des enjeux et de l'importance du projet, de réaliser cette **opération en régie**.

*Par délibération en date du 2 mars 2015, le Conseil communautaire a défini le **périmètre de la ZAC, les objectifs de l'aménagement et les modalités de la concertation** conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme.*

Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le **bilan de la concertation de la ZAC**.

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, la mise à disposition de l'étude d'impact avec ses compléments et l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, ont été mises à la disposition du public. A ce titre, un bilan de cette mise à disposition a été tirée par une délibération en date du 12 février 2016.

Puis, par délibération en date du 12 février 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le **dossier de création de la ZAC** et a créé la ZAC conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation de ZAC a été élaboré et comprend :

I. Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone :

Celui-ci est constitué :

- La requalification et la création de voiries,
- La création de réseaux,
- Des équipements publics d'infrastructures internes et limitrophes au projet,
- Des mesures relatives au traitement paysager

II. Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone :

Le programme global des constructions fixe la surface de Plancher maximale constructible de la zone d'activités. Elle est calculée sur la base de :

– 50% d'emprise au sol du terrain d'assiette pour l'ensemble des lots conformément au POS actuel.

Le programme prévisionnel prévoit approximativement la commercialisation **d'environ 42 lots** sur l'ensemble du périmètre avec :

– **36 lots de 1 500 à 3 900 m²,**

– **6 lots de 5 000 à 8 000 m².**

Le nombre de lots sera adapté en fonction des demandes des acquéreurs potentiels **sur la base d'une surface cessible d'environ 122 000 m².**

→ En tout état de cause, **la surface de plancher maximum de la ZAC est d'environ 60 000 m².**

III. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps :

Le bilan financier de la ZAC du Bois des Places à Egreville est échelonné sur 10 ans et prévoit un montant de dépenses globales de 3 791 551€ HT incluant les acquisitions foncières, les coûts d'études et de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération et autres frais divers. Le montant global des recettes sur cette opération est de l'ordre de 2 995 260€ HT. La participation de la CCGVL à l'équilibre financier est de l'ordre de 796 291€ HT.

L'équipe de maîtrise d'œuvre GNAT Ingénierie a travaillé, en 2016, à préciser le **plan de masse de l'opération** qui est aujourd'hui défini au stade Avant-Projet. Des investigations techniques ont également été réalisés en parallèle (étude de sol, étude de trafic, ...).

C'est sur cette base que le dossier de Réalisation de ZAC a été élaboré. L'ensemble de ces éléments ont été présentés et validés lors du **comité de pilotage en date du 12 septembre 2016.**

Le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la réalisation de la ZAC pour la requalification et l'extension de la ZAE du Bois des Places à Egreville.

DELIBERATION N° 2016-10-03_40

Le Conseil Communautaire ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-5 et R. 311-7,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,

VU le Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Egreville,

VU la délibération en date du 2 mars 2015 précisant le périmètre de la ZAC du Bois des Places à Egreville, les objectifs et modalités de la concertation,

VU la délibération en date du 16 décembre 2015 tirant le bilan de la concertation de la ZAC,

VU la délibération en date du 12 février 2016 tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact, de ses compléments et de l'avis de l'Autorité Environnementale,

VU la délibération en date du 12 février 2016 approuvant le dossier de création de la ZAC et créant ladite ZAC du Bois des Places à Egreville,

CONSIDERANT que le dossier de réalisation de la ZAC pour l'extension et la requalification de la ZAE du Bois des Places à Egreville a été constitué conformément à l'article R. 311.7 du Code de l'Urbanisme.

Ce dernier comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

a) Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;

b) Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;

c) Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.

CONSIDERANT que le dossier de réalisation de la ZAC a été validé en Comité de Pilotage du 12 septembre 2016,

CONSIDERANT que le dossier de réalisation de la ZAC pour l'extension et la requalification de la ZAE du Bois des Places à Egreville tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 3 Abstentions et 35 voix POUR

Article 1 : DECIDE d'approuver le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension et la requalification de la ZAE du Bois des Places, à Egreville, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,

Article 2 : APPROUVE le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone

Article 3 : APPROUVE le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone

Article 4 : APPROUVE les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps

Article 5 : CHARGE Monsieur le Président d'engager les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : PRECISE que :

- La présente délibération fera l'objet de mesures de publicité prévues à l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme.
- Chacune de ces formalités mentionneront que le dossier de réalisation de la ZAC sera tenu à la disposition du public au siège de la CCGVL ainsi qu'en mairie d'Egreville aux heures d'ouverture du public.
- Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

3. Commission Mutualisation

- Projet de dézouage du Transport à la demande

L'entreprise Transdev, exploitant le Transport à la Demande (TAD) mise en place par la CC Gâtinais-Val de Loing propose de dézouger l'ensemble de la Communauté de communes. A la suite du dernier conseil Communautaire, les services de la CC ont proposé à l'entreprise de prolonger le contrat actuel d'un an avec dézouage, et prise en charge du coût du dézouage par l'entreprise. A la rentrée, l'entreprise propose un fonctionnement qui sera présenté en séance.

- Le Président précise que Transdev a étudié le sujet et annonce une augmentation de 30% des kilomètres à parcourir pour un dézouage complet du territoire. Soit un coût supplémentaire de 6540 HT à l'année. L'utilisation d'un deuxième véhicule avec chauffeur sera certainement requise pour faire face au surcroît de demandes. Après négociation, Transdev prendra en charge la moitié du surcoût.
- Yves BOYER demande si ce service fonctionne bien.
- Le Président rappelle que cette mesure est prise pour un an afin de visualiser l'évolution ou pas de ce service et sa pérennité. La communication sur le dézouage va être réalisée par Transdev dans le Proxi'bus et les lignes régulières ainsi que dans les communes-membres.

DELIBERATION N° 2016-10-03_41

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT que l'un des objectifs du projet communautaire est de favoriser et améliorer l'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements du territoire intercommunal ;

VU les compétences de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing,

CONSIDERANT que le STIF et le Conseil général peuvent allouer des subventions à ce type de transport ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1er: **AUTORISE** le Président à modifier le service du transport à la demande en dézouant le territoire de la communauté de communes

Article 2: **AUTORISE** la prise en charge du déficit du service par la Communauté de communes dans la limite de 4 000 Euros sur un an.

- Mise en place du service d'instruction des dossiers d'urbanisme

Le Service mutualisé d'urbanisme a été mis en place au 1^{er} juillet 2016. Le service est physiquement situé dans les locaux de la Communauté de Communes en attendant que les travaux en Mairie de Souppes-sur-Loing se terminent. L'installation technique est terminée, l'équipe travaille à la mise en place d'une procédure unique sur le territoire relative à l'instruction de dossiers d'urbanisme. Il reste à régler quelques problèmes administratifs relatifs à la transmission de la convention d'adhésion au service et des éléments de règlement d'urbanisme des communes. Des ajustements sur la convention de mise à disposition du personnel sont proposés afin de prendre en compte les congés maladie du personnel mis à disposition dans le cadre du service. Les articles modifiés sont proposés en annexe de la présente note.

- Le Président donne la parole à pascale PINGUET, Vice-présidente en charge de la mutualisation des moyens.
- Pascale PINGUET expose aux délégués communautaires l'estimation réalisée pour l'équivalent temps plein du nombre de personnes pour les besoins de ce service.

A ce jour, elle constate qu'il n'y a pas assez de dossiers à traiter pour occuper chaque agent. Et rappelle que toutes les communes n'ont pas adhéré à ce service mutualisé.

- Hugues MONCEL fait remarqué que les Maires des communes-membres ne sont pas informés des problèmes rencontrés par ce service.
- Rose-Marie LIONNET indique que la commune de Bougligny avait transmis un dossier de permis de construire, mais la commune étant en carte communale le transfert ne pourra être réalisé qu'à partir du 1^{er} janvier 2017.
- Le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'un mail va être transmis dans les communes-membres afin d'avoir le ressenti de chaque commune sur leur expérience avec le service mutualisé d'autorisations du droit des sols.
- Vincent COMBE demande si le personnel mis à disposition du service est remplacé dans les communes.
- Le Président rappelle que le personnel est à respecter et n'est pas à la carte. Des engagements ont été pris à ce sujet avec les communes concernées, il faut donc que chaque partie respecte les règles. Et rappelle que ce service est une véritable mutualisation de moyens.

DELIBERATION N° 2016-10-03_41

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

Article 1^{er}: – de modifier les articles de la convention de mise à disposition du personnel du service mutualisé d'urbanisme tels qu'annexés à la présente délibération ;

Article 2: - de proposer à la signature de chaque Maire concerné par cette mise à disposition un avenant à la convention précitée.

AUTORISE le Président à signer les avenants aux conventions de mise à disposition de personnel du service mutualisé d'urbanisme,

- Marché « schéma de mutualisation ».

A la suite de la conclusion du contrat CLAIR, dans l'optique de rechercher des marges de manœuvre financière et d'optimiser les services au public, la Communauté de Communes a lancé un marché public relatif à l'établissement d'un schéma de mutualisation. L'établissement de ce schéma est une obligation réglementaire on absence risque de peser sur la DGF de la CC et des communes. Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles auprès de cabinet d'études.

La consultation a pour objet les prestations suivantes :

- Bilan et audit de l'existant (moyens humains, matériels, organisationnels ...)
- Mesure des impacts organisationnels, juridiques et financiers liés :
 - A la mise à disposition de services et services communs
 - Des prestations de services
 - Des nouveaux transferts de compétences des communes à l'intercommunalité (le cas échéant)
- Préconisations et détermination du périmètre immédiat de mutualisation et du périmètre à moyen et long terme
- Élaboration chronologique du plan d'actions de la mise en œuvre du schéma et des mesures d'accompagnement du changement
- Assistance à la mise en œuvre du schéma de mutualisation

Cette consultation sera clôturée le 14 octobre prochain.

- Le Président indique aux conseillers communautaires que cette étude a été budgétisée sur 2016 pour un montant maximum de 36 000 €.

5. Informations sur les futures prises de compétences

Trois compétences seront prises par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit du tourisme (notamment les offices de tourisme), les aires d'accueil des gens du voyage, et toutes les zones d'activités économiques.

En matière de tourisme, la préparation de la prise de compétence prend beaucoup de temps. En effet, la collecte des données communales s'est achevée dans le courant de l'été. Il apparaît que les offices de tourisme sont gérés de façon différente sur chaque commune en possédant un.

A Beaumont du Gâtinais, il s'agit d'un office de tourisme géré par une association et des bénévoles.

A Château-Landon, c'est aussi une association qui gère l'office de tourisme avec un salarié et l'association.

A Egreville et Souppes sur Loing, il s'agit encore d'une gestion associative mais avec du personnel communal.

Enfin, sur Lorrez-le-Bocage-Préaux, il s'agit d'une gestion associative mais sans personnel.

- Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le principal rôle des Offices du tourisme est la promotion du territoire et non des organisateurs d'évènements.
- Bruno BASCHET rejoint le Président et indique qu'à la création de ces offices de tourisme la gestion des activités n'était pas inscrit dans leur rôle.
- Le Président rappelle que le personnel sera transféré à la Communauté de communes et coordonnera les activités sur l'ensemble du territoire.
- Mylène SABOURIN indique que des échanges entre les Offices de Tourisme sont déjà en place. Et est ravie que la professionnalisation des Offices de Tourisme soit reconnue.
- Rose-Marie LIONNET indique que la communication (flyers, affiches...) sera identique sur tous les Offices du territoire. Ce qui uniformisera leur publication.

En matière d'aire d'accueil des gens du voyage, seule la commune de Souppes-sur-Loing est concernée. L'évaluation de la compétence est déjà bien avancée, mais devra être affinée dans les semaines à venir. Le cout de fonctionnement est évalué à environ 59 500€/an. Cependant, le coût initial de l'aire n'a pas encore été inclus dans les calculs.

En matière de zones d'activités économiques, les communes concernées ont été sollicitées par courrier au début de l'été afin de communiquer à l'intercommunalité les couts de fonctionnement assumés par la commune sur ces zones. Aucune n'a répondu pour le moment. A la décharge des communes il est parfois difficile d'identifier les couts sur une zone précise de la commune tant les dépenses de fonctionnement sont globalisées dans les budget (ex : un seul contrat de balayage de la voirie pour toute la commune, un seul contrat de maintenance de l'éclairage public, ...)

- Daniel CARROUE demande la démarche à mettre en œuvre si la commune veut vendre le bien. Cette dernière a-t-elle obligation de vendre le bien à la Communauté de Communes ?

Selon l'article L1321-2 du CGCT ni la commune ni la Communauté de Communes ne peuvent vendre le bien mis à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence.

En revanche pour ces trois prises de compétence se pose la question du foncier.

En effet, la prise de compétence impose la mise à disposition gratuite et obligatoire des biens utilisés pour l'exercice de la compétence. Aucune commune ne peut s'y opposer. La commune reste propriétaire des locaux mais en perd la jouissance. La Communauté de Communes a la jouissance des biens, mais elle ne peut pas les vendre. La réglementation prévoit aussi, par dérogation à la règle générale, que les biens nécessaires à l'exercice d'une compétence peuvent être cédés par la commune à la Communauté de Communes.

Aussi, les communes doivent se prononcer rapidement sur leurs souhaits concernant les biens mis à disposition pour l'exercice des compétences transférées : souhaitent-elle rester propriétaire des biens ou les céder à la communauté de communes ?

La Communauté de communes restera libre d'accepter ou non la cession des biens.

6. Ressources humaines

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme est transférée de plein droit aux Communautés de Communes. Par conséquent, la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing doit se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions pour intégrer dans ses statuts cette nouvelle compétence. Il est proposé au Conseil de créer un poste d'attaché territorial à temps complet afin de pouvoir poursuivre deux objectifs principaux : suivre et animer la compétence Tourisme, et notamment la gestion des offices de tourisme, et animer le développement de la Structure porteuse de développement. En effet, cette dernière nécessitera l'attention d'un agent afin de pouvoir répondre aux besoins des entreprises et des entrepreneurs. Ce poste a aussi pour vocation de reprendre une partie des tâches de l'agent de développement économique. Celui-ci pourra se consacrer au développement de la zone d'activités, aux contacts avec les entreprises, l'animation d'un réseau d'entrepreneurs sur le territoire, ...

- fiche de poste agent en charge du tourisme et du développement local

(Voir fiche de poste jointe)

- Pierre BABUT indique qu'il vaudrait mieux attendre la réunion du 14 octobre 2016 afin de voir si des agents transférés ne pourrait pas convenir pour ce poste.
- Le Président en convient et suspend cette délibération.

7. Fusion SIEOM – SIROM de Milly la Foret

Ces deux syndicats relatifs aux ordures ménagères ont souhaité fusionner. Les préfetures de l'Essonne et de Seine et Marne ont validé cette fusion. Il s'agit d'entériner cette fusion et d'acter le principe de représentation-substitution des communes au sein du nouveau syndicat qui sera créé.

- Anne THIBAUT, Présidente du SIEOM d'Arville informe les conseillers communautaires que cette délibération est ajournée. Il faut attendre le 1^{er} novembre 2016 avant de pouvoir délibérer.
- Le Président ajourne donc cette délibération qui sera mise à l'ordre du jour de la séance de Décembre 2016.

8. Questions diverses

- Le Président demande aux Maires et au Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de bien vouloir revoir avec les élus y siégeant leur rôle dans cette Commission.
- Daniel CARROUE demande où en était la demande de renseignements concernant le Contrat d'Action Globale.
- Pascale PINGUET indique qu'elle n'a pas eu le temps de se renseigner à ce sujet.
- Daniel CARROUE demande par ailleurs que la Commission Communication soit réactualisée afin de pouvoir mettre en œuvre une signalétique de territoire comme les territoires voisins.
- Bruno BASCHET rappelle que la cérémonie de signature aura lieu le Mercredi 19 Octobre 2016 à 18 heures à Poligny. Et demande aux communes de bien vouloir désigner un référent « fibre optique » afin de suivre les travaux à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h45 minutes.


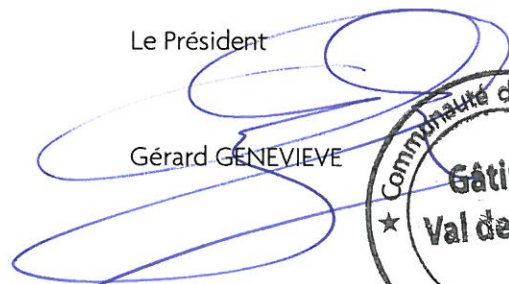
Le Secrétaire de séance

Rose-Marie LIONNET



Le Président

Gérard GENEVIEVE



Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le 14 Octobre 2016

Le Président

La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing (CCGVL) recrute :

FICHE DE POSTE

Chargé de mission développement local (H/F)

POSTE A POURVOIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Contexte :

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL), regroupe 20 communes au sud du Département de la Seine-et-Marne et compte 19 500 habitants.

Dernièrement, elle a engagé des réflexions sur le projet de création d'un « tiers-lieu ». Par-delà, la CCGVL vise à maintenir et attirer de nouvelles activités économiques sur son territoire faute d'espaces et de services à mettre à leur disposition. Aujourd'hui, des locaux d'activités sont pressentis pour mettre en place ce projet.

Dans la cadre de la loi NOTRe, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme a été transféré de plein droit aux Communautés de Communes. Par conséquent, la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing doit se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions pour intégrer dans ses statuts cette nouvelle compétence.

Dans ce cadre, la CCGVL souhaite recruter un(e) chargé(e) de mission pour la mise en place de ces actions.

Sous l'autorité du Directeur Général des Services et en lien avec l'agent de développement économique, vos missions sont :

TOURISME

- Préparation à la mise en place du futur office de tourisme intercommunal et des bureaux d'informations touristiques, le territoire étant doté actuellement de quatre offices de tourisme et d'un syndicat d'initiatives ;
- Participation à la définition d'orientations stratégiques en matière de promotion du tourisme
- Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions à mener par l'office de tourisme intercommunal
- Suivi des actions de développement touristique de la CCGVL : création des itinéraires de randonnées pédestres et mise en place de la signalétique, suivi du l'Eurovéloroute n°3... ;
- Assurer les missions administratives référentes à la gestion des dossiers (préparation, animation des réunions et rédaction de compte-rendu etc.
- Suivi et coordination des différentes actions de communication et de promotion

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Participation aux travaux relatifs à la mise en place du projet de tiers-lieu en lien avec le Directeur général des services
- Prospection des entreprises pour favoriser le développement du site et des activités économiques locales
- Animation de la structure et développement de partenariats avec les entreprises et les acteurs économiques, partenaires techniques...
- Participer à la promotion et aux activités de communication (salons, foires...)
- Organisation de rencontres...
- ...

Profil souhaité :

- Formation supérieure (minimum Bac +2) dans le domaine économique et/ou touristique avec expérience professionnelle requise (par ex : en Office de tourisme...)
- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et local
- Expérience souhaitée dans l'accompagnement des élus pour l'approfondissement des projets du service
- Maîtrise de la conduite de projet et de la gestion financière et budgétaire
- Connaissance des procédures et des marchés publics
- Capacité d'encadrement et de gestion d'équipe
- Sens du travail en équipe et capacité d'adaptation à la diversité des interlocuteurs
- Esprit d'analyse, de synthèse et aptitudes rédactionnelles
- Forte qualité relationnelles et capacité d'animation
- **Grande autonomie, dynamisme et disponibilité**
- Maîtrises des techniques de communication

- Bonne connaissance des outils informatiques et numériques (web services, réseaux sociaux et outils collaboratifs...)

Permis B obligatoire

Conditions d'emploi : Basé à Souppes-sur-Loing, poste à temps complet, 35h hebdomadaires, CNAS

Conditions d'exercice :

- Déplacements fréquents
- Horaires réguliers, mais amplitude variable en fonction des obligations de service
- Présence en réunion sur la soirée
- Présence lors d'évènements et de manifestations (soirée et week-end)

Poste catégorie / statut : A ou B (ouvert aux contractuels CDD 1 an renouvelable...)

Rémunération statutaire, régime indemnitaire et CNAS

Renseignements :

Nicolas PELLET GIRARDIN, Directeur Général des Services

Tél : 01 64 29 20 48

Date limite de dépôt de votre candidature : le 30 octobre 2016

CV et lettre de motivation à adresser à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing,
44 avenue du Maréchal Leclerc, 77460 SOUPPES-SUR-LOING